



Canicule 2026, inédite mais tellement prévisible

La voix des personnels enfin entendue !

PARIS > 29 juin 2026

Les organisations syndicales CGT, FSU et UNSA/CFTC n'ont pas siégé pour rien à la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail ministérielle (FSSSCT-M) extraordinaire convoquée à la demande de la CGT-Culture le 26 juin 2026. Elles ont obtenu de l'administration des avancées et engagements significatifs sur la gestion de la canicule.

En liminaire, la CGT-Culture a rappelé son opposition ferme et déterminée au projet de transfert de l'abbaye du Mont Saint-Michel à l'EPIC EPMSM ainsi que leur solidarité envers les personnels du CMN. Au regard de la situation de canicule et des risques graves qu'elle fait peser sur les personnels, il était indispensable qu'une instance dédiée à l'urgence canicule soit organisée.

Pour appuyer nos revendications (voir notre déclaration liminaire en PJ ou [ici](#)), la CGT a fait remonter des alertes sur des situations collectives touchant tout le périmètre ministériel et tous les personnels, prestataires inclus : instructions et contre-instructions simultanées sur les adaptations horaires, refus d'acheter des bouteilles d'eau, « kit chaleur » au CMN (une gourde et un éventail), organisation de soutenances de projet de fin d'études dans les parkings sous-terrain des écoles d'architecture, existence de fenêtres condamnées faute de poignées, invitation aux Beaux-Arts à venir avec tongs et serviettes pour profiter des deux douches disponibles ou encore conditionnement de l'organisation d'une FSSSCT à des circonstances exceptionnelles non réunies, etc...

Si la circulaire de juillet 2025 permet de mieux gérer les épisodes caniculaires dans certains sites et établissements du ministère, certaines structures conservent une gestion déconnectée des réalités de travail. **L'administration nous a informés travailler sur un protocole canicule qui pourrait aller plus loin que l'actuelle circulaire, comme d'autres ministères ont pu le faire.**

Même si le ministère est en contact régulier avec ses opérateurs, l'administration n'a pas été en mesure de nous faire à ce stade un état des lieux exhaustif sur l'ensemble des sites et secteurs.

La qualité des échanges de l'instance ministérielle a permis d'obtenir :

- L'engagement de demander aux opérateurs à **mobiliser plus systématiquement les Formations Spécialisées locales (FSSSCT)** en situation de canicule
- Inviter les chefs d'établissements à s'inspirer des bons réflexes et pratiques qui ont lieu dans certaines structures (dialogue social soutenu, fermetures anticipées ou totales, adaptation au fil de l'eau des protocoles en fonction de l'évaluation des risques...)

- Un **point régulier** entre l'administration et les secrétaires de la FSSSCT-M sur le suivi des convocations des FSSSCT locales et le recensement des incidents liés aux fortes chaleurs portés à la connaissance de l'administration et des représentant·es du personnel
- Un **retour d'expériences** positives et négatives de la gestion de cet épisode caniculaire auprès du groupe de travail de la FSSSCT-M en septembre, en vue de l'instance d'octobre 2026 (notamment réunions d'instances et événements de santé en lien avec la canicule)
- L'intégration **d'un volet sur l'adaptation climatique** des bâtiments dans le groupe de travail de la F3SCTM dédié à la **politique immobilière**

La CGT a aussi alerté sur la **nécessité de maintenir les mesures de prévention** dans les jours suivant l'épisode caniculaire, les corps nécessitant un temps de récupération. En revanche, en cas d'épuisement des Autorisation d'absence pour garde d'enfant, l'administration répond qu'il ne sera pas possible de déroger à la règle des 12 jours maximum par année civile.

Enfin, nous avons obtenu **le report des points relatifs à la *Charte pour un usage sécurisé du numérique* et la *Charte pour un usage raisonné et responsable de l'intelligence artificielle*** à une prochaine formation spécialisée, car leur adoption ne présente aucune urgence. Le plus important est que le président de l'instance nous a accordé la possibilité que ces deux chartes soient présentées pour avis c'est-à-dire avec un vote et la possibilité de proposer des amendements.

**Continuez de faire remonter à vos représentant·es CGT du personnel
les problèmes que vous rencontrez sur vos lieux de travail !**